

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean Est  
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 06 mai 2019

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 06 mai à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1

Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2

Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège no 3

Madame Colombe Privé, conseillère au siège no 4

Madame Marjorie Côté, conseillère au siège no 5

Madame Audrey Roy, conseillère au siège no 6

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Exemption de lire les minutes de la séance du 01 avril 2019.
4. Approbation du procès verbal de la séance du 01 avril 2019.
5. Correspondance.
6. Comptes à payer :
  - 6.1 Factures d'avril au montant de 34 258.46 \$
  - 6.2 Chèques émis en avril au montant de 124 653.09 \$
7. Abri au quai municipal.
8. Achat compteur d'eau - borne fontaine.
9. Demande de modification zonage.
10. Demande d'usage résidentiel - zone industrielle.
11. Renouvellement adhésion - CREDD.
12. Renouvellement adhésion - Réseau québécois villages en santé.
13. Programme de soutien à l'organisation des festivals municipaux.
14. Engagement municipal bibliothèques publiques - Unesco.
15. Résolution appui Alliance forêt boréale - caribou forestier.
16. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.
17. Fabrication d'estrades.
18. Vente de terrain 9086-1709 Québec inc.
19. Soumission et adjudication contrat traitement de surface 2019.
20. Soumission et adjudication achat rétrocaveuse 2019.
21. Emprunt surplus accumulé.
22. Appui à la solidarité régionale - secteur aluminium.
22. Varia :  

---

---

---
23. Période de question.
24. Prochaine assemblée lundi le 03 juin 2019.
25. Levée de l'assemblée.

**MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance ordinaire.

73-19

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire trésorière directrice générale

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu

De laisser l'item « Varia » ouvert

**ADOPTÉE**

74-19

**EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE DU 01 AVRIL 2019**

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie de la séance du 01 avril 2019;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

D'exempter la secrétaire-trésorière directrice générale de lire les minutes de la séance du 01 avril 2019

**ADOPTÉE**

75-19

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 01 AVRIL 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**

Que le procès-verbal du 01 avril 2019 soit adopté tel que rédigé par la secrétaire trésorière directrice générale

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE :**

- Lettre de remerciement de la Fabrique de St-Léon pour notre aide financière
- Invitation 5 à 7 travail de rue d'Alma
- Accusé de réception pour l'opposition de l'enregistrement des armes à feu
- Lettre de remerciement de la Maison des jeunes de Labrecque pour notre aide financière

76-19

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 30 AVRIL 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 30 avril 2019 au montant de 34 258.46\$

D'approuver la liste des comptes déjà payée pour la période du 01 au 30 avril 2018 au montant de 124 653.09\$

D'autoriser la secrétaire trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 34 258.46\$

**ADOPTÉE**

Je soussignée, Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale, certifie par la présente qu'il y a crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution no 76-19

---

**Suzanne Couture**  
*Secrétaire trésorière directrice générale*

77-19

**ABRI AU QUAI MUNICIPAL**

Considérant que l'Association des Riverains du Lac Labrecque demande à la municipalité d'installer un abri au quai municipal depuis plusieurs années;

Considérant que le bâtiment sanitaire pourrait être transformé pour intégrer un abri (il y aurait qu'une seule toilette unisexe);

Considérant que l'ajout d'une fenêtre d'accueil serait indispensable pour la personne qui travaillerait à l'intérieur de l'abri;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal mandate la compagnie Construction et Rénovation Maxime Roy a posé une fenêtre au bâtiment sanitaire au coût de 1 945 \$ plus taxes.

La fenêtre sera achetée chez Fenêtre Coté au coût approximatif de 600 \$ plus taxes.

Quant au reste de la transformation, les employés municipaux devront enlever les toilettes existantes du côté Nord du bâtiment, peindre et refaire le revêtement de plancher. La vanité et le lavabo seront conservés à l'intérieur de la nouvelle partie de l'abri.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire

02 70150 520 et certificat de crédit no 05-19.

**ADOPTÉE**

78-19

**ACHAT COMPTEUR D'EAU - BORNE FONTAINE**

Considérant que la municipalité a installé des compteurs d'eau dans les commerces et industries ayant une bonne consommation d'eau;

Considérant que quelques entreprises agricoles s'approvisionnent à aux bornes fontaines pour arroser leur champ avec l'autorisation de l'inspecteur municipal;

Considérant que la municipalité doit comptabiliser cette eau pour la soustraire de la consommation résidentielle;

Considérant que l'achat d'un compteur d'eau est requis pour comptabiliser cette eau;

En conséquence,

IL est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un compteur d'eau au coût de 1 230 \$ plus taxes (accessoires compris) chez Produits municipaux B.C.M. Ce Compteur d'eau sera transférable d'une borne fontaine à une autre.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 03 310 000 et certificat de crédit 05-19.

**ADOPTÉE**

79-19

**DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE USAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - RANG 5**

Considérant la demande de modification de zonage de M. Jean François Fortin et Mme Annie Hudon, propriétaire de l'Entreprise Fortin ( 9227-0743 Québec Inc) afin de permettre les usages commerciaux et industriels dans la zone et le secteur où est située son entreprise, soit dans la zone Fb2;

Considérant qu'après vérification auprès de la M.R.C. Lac St Jean Est, une modification de zonage pour permettre des usages commerciaux et industriels, sous affectation agroforestière n'est pas conforme au schéma d'aménagement révisé de la M.R.C.;

Considérant donc que toute modification en ce sens ne serait pas conforme aux orientations et directives du schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. Lac St Jean Est et que le conseil municipal ne peut aller de l'avant avec une telle modification au zonage puisque son règlement serait non-conforme;

Considérant qu'il faudrait que la M.R.C. Lac St Jean Est modifie son schéma d'aménagement révisé avant de faire une demande de modification au zonage de la municipalité. Cependant comme le schéma d'aménagement révisé doit tenir compte des orientations et des objectifs du gouvernement, la modification du schéma d'aménagement révisé n'est pas envisageable étant donné que le secteur est en zone agricole et la modification serait refusée par le gouvernement;

Considérant que le comité Consultatif a étudié la possibilité d'adopter un règlement sur les usages conditionnels pour permettre ce type d'entreprise dans la zone agricole, mais que finalement ce type de règlement ne répond pas aux critères prévus pour accepter cet usage dans un bâtiment agricole forestier;

Considérant également que la municipalité s'est dotée d'une zone industrielle et une zone commerciale pouvant accueillir ce type d'usage;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie Josée Larouche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque ne peut répondre à la demande de monsieur Fortin et Madame Hudon de modifier le règlement de zonage afin de permettre les usages commerciaux et industriels dans le secteur du rang 5.

**ADOPTÉE**

80-19

**DEMANDE D'USAGE RÉSIDENTIEL - ZONE INDUSTRIELLE**

Considérant la demande de modification au règlement de zonage de monsieur Claude Tremblay, propriétaire de l'entreprise 9023-8486 Québec Inc. Située dans la zone industrielle afin de permettre l'implantation d'un logement dans son bâtiment industriel;

Considérant que le Comité Consultatif d'urbanisme ne recommande pas l'implantation de logement dans la zone industrielle;

Considérant que donner droit à l'implantation d'un logement ne garantit pas les opérations industrielles dans le bâtiment et la municipalité pourrait se retrouver avec un logement sans nécessairement d'industrie en opération;

Considérant également que la municipalité a déjà refusé l'implantation de résidence dans la partie industrielle;

Considérant également que la municipalité de Labrecque ne peut marchander cette option en échange d'un retrait d'une mise en demeure adressée à la municipalité par le demandeur étant donné qu'une partie de son terrain ne peut plus être utilisé en raison de la présence d'un milieu humide nouvellement identifié;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque refuse de modifier le règlement de zonage pour permettre des logements dans la zone industrielle.

**ADOPTÉE**

81-19

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAG-LAC-ST-JEAN**

Considérant qu'il faut renouveler notre adhésion avec le CREDD pour l'année 2019 :

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Qu'un montant de 75 \$ soit autorisé pour payer notre adhésion 2019 au Conseil régional de l'environnement et du développement durable.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 130 494 et certificat de crédit no 05-19.

**ADOPTÉE**

82-19

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2019 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

Considérant qu'il faut renouveler notre adhésion 2019 au Réseau québécois de villes et villages en santé;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Qu'un montant de 63 \$ soit autorisé pour payer notre adhésion 2019 au Réseau Québécois de villes et villages en santé.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 130 494 et certificat de crédit no 05-19.

**ADOPTÉE**

83-19

**PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES FESTIVALS MUNICIPAUX**

Considérant qu'à la M.R.C. Lac St Jean Est, il y a un programme de soutien à l'organisation des festivals municipaux;

Considérant que notre municipalité a un festival country;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Coté

**ET RESOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque appui le Festival Country de Labrecque dans leur démarche pour obtenir une aide financière du programme de soutien financier à l'organisation des festivals municipaux.

**ADOPTÉE**

**ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'ADOPTION DE LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'UNESCO LAQUELLE VALORISE LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE QUALITÉ**

Considérant que la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

Considérant que l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

Considérant que les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

En conséquence,

IL est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la municipalité de Labrecque adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco.

Créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge.

Soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux.

Fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative.

Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes.

Développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques.

Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle.

Développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle.

Soutenir la tradition orale.

Assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;

Fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats.

Faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'Information et l'informatique.

Soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION D'APPUI À ALLIANCE FORÊT BORÉALE POUR LA STRATÉGIE DE PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER**

Considérant que le gouvernement a reconnu à la suite du Sommet économique régional du Sag Lac St-Jean que la forêt demeure un pilier majeur de l'économie pour près de la moitié des municipalités de la région;

Considérant que la structure économique de 23 municipalités sur les 49 de la région dépend principalement de l'industrie forestière;

Considérant que le 3 avril 2019, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;

Considérant que cette stratégie de protection risque d'avoir des impacts importants sur la possibilité forestière régionale et sur la structure industrielle et entrepreneuriale de la région;

Considérant que cette stratégie de protection peut causer la perte de plusieurs centaines d'emplois dans la région du SLSJ;

Considérant que le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne qu'une partie de son aire de distribution et qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables;

Considérant que dans le contexte des changements climatiques, les forêts situées au nord de cette limite nordique pourraient devenir un habitat important pour le caribou forestier tout en étant aptes à supporter des activités d'aménagement forestier;

Considérant que l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et en concordance avec une stratégie nationale de production de bois telle que proposée par le Forestier en chef du Québec;

Considérant que lors de la confection du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023, les communautés forestières n'étaient pas présentes au sein de l'équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec qui a veillé à l'élaboration du dit plan;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

De supporter Alliance forêt boréale dans des demandes au gouvernement du Québec qui consistent à :

Procéder à un inventaire des populations de caribou forestier dans la forêt aménagée du Saguenay Lac St Jean et rendre disponibles ces résultats.

Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier.

Élaborer une stratégie de protection du caribou en concordance avec une stratégie nationale de production du bois qui n'aura aucune incidence négative sur les travailleurs forestiers et sur nos communautés forestières.

Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables.

**ADOPTÉE**



86-19

**JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

Considérant que la charte des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

Considérant que le Québec est une société ouverte à tous et à toutes y compris aux communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres

Considérant que malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

Considérant qu'il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

Considérant que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

**ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

De proclamer le 17 mai 2019 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

**ADOPTÉE**

87-19

**FABRICATION D'ESTRADES CENTRE DES LOISIRS**

Considérant que le Festival Country nous a fait une demande pour la construction de nouvelles estrades parce que les autres commencent à être dangereuses;

Considérant que la municipalité va payer les matériaux mais que la construction sera fait par des bénévoles du Festival Country;

Considérant la soumission reçue Matériaux Delisle enr.;

Considérant que ces estrades appartiendront toujours à la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la municipalité achète les matériaux nécessaires chez Matériaux Delisle Enr ( B.M.R.) au montant de 3 010.03 \$ taxes incluses pour la fabrication d'estrades et la construction sera faite par les bénévoles du Festival Country.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 70150 520 et certificat de crédit no 05-19.

**ADOPTÉE**

88-19

**VENTE DE TERRAIN ENTREPRISE 9086-1719 QUÉBEC INC**

Considérant l'offre d'achat de Monsieur Alain Savard, pdg de l'entreprise 9086-1709 Québec inc. En date du 20 février 2019 pour l'achat du terrain qui appartient à la municipalité mais qui est voisin du sien;

Considérant qu'à la suite de recommandations du procureur de la municipalité et à la suite de discussions des membres du conseil municipal;

Considérant qu'il y a situation d'empiètement et il est dans l'Intérêt des deux parties de régler cette situation;

En conséquence,

IL est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque propose une offre finale à l'Entreprise 9086-1709 Québec inc., soit un montant de 6 000 \$ plus taxes pour l'achat du terrain qui appartient à la municipalité.

Que Monsieur Éric Simard, maire et madame Suzanne Couture secrétaire trésorière directrice générale soient et sont mandatés à signer tous les documents à cet effet.

**ADOPTÉE**

89-19

**SOUSSION TRAITEMENT DE SURFACE 2019 RANG 5  
OUVERTURE 17 AVRIL 2019 :**

Claveau et Fils	416 296.54 \$
Sintra inc.	427 016.00 \$
Les Ent. Bourget	373 855.78 \$

Considérant que la municipalité est allé en appel d'offre public sur le site SEAO pour des travaux qui concernent traitement de surface rang 5;

Considérant que trois compagnies ont soumissionnées et sont conformes;

En conséquence,

iL est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque octroie le contrat à la Compagnie Les Entreprises Bourget pour des travaux de traitement de surface dans le rang 5 pour un montant de 373 855.78 \$ taxes incluses.

Considérant que le montant dépasse le budget prévu, un montant de 125 000 \$ sur le surplus accumulé et la balance sera payé à même le fond général.

Considérant que le service d'ingénierie de la M.R.C. Lac St Jean Est fera la surveillance des travaux.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 23 040 000 et certificat de crédit no 05-19.

**ADOPTÉE**

90-19

**SOUSSION ACHAT RÉTROCAVEUSE**  
**OUVERTURE 16 AVRIL 2019**

Nortrax 174 980.27 \$

Toromont Cat 183 175.00 \$

Considérant que la municipalité est allé en appel d'offre public sur le site SEAO pour l'achat d'une rétrocaveuse 2019;

Considérant que deux compagnies ont soumissionnées et sont conformes;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Coté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

De faire l'achat d'une rétrocaveuse 2019 marque John Deere à la Compagnie Nortrax pour un montant de 174 980.27 \$ taxes incluses.

Considérant que l'entreprise a repris notre ancienne rétrocaveuse pour un montant de 20 000 \$.

Considérant qu'à l'achat il faut payer les deux taxes soit un montant de 20 098.55 \$;

Donc l'emprunt est au montant de 134 214 \$ plus frais de financement pour un montant total de 154 881.72 \$.

Que monsieur le maire Eric Simard et Mme Suzanne Couture secrétaire trésorière et directrice générale soient et sont mandatés à signer tous les documents relatifs à cet effet.

**ADOPTÉE**

91-19

**EMPRUNT SURPLUS ACCUMULÉ ACHAT RÉTROCAVEUSE**

Considérant que l'achat d'un rétrocaveuse n'était pas prévu au budget;

Considérant qu'à l'achat il faut payer les deux taxes et qu'il faut faire les paiements jusqu'au 31 décembre 2019;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Qu'un montant de 36 000 \$ du surplus accumulé soit transférer au fond général pour payer les deux taxes pour un montant de 21 100 \$ et les paiements jusqu'au 31 décembre pour un montant de 14 900 \$.

**ADOPTÉE**

**ÉLIMINATION DES TARIFS OU QUOTAS DANS LE SECTEUR DE L'ALUMINIUM AVANT DE SIGNER L'ACCORS ÉTATS-UNIS MEXIQUE CANADA APPUI**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada et ceux des États-Unis et du Mexique ont conclu, le 30 septembre 2018, un nouvel accord de libre-échange, l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) qui devra être ratifié par les parlements des trois pays;

CONSIDÉRANT QUE l'économie régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean créatrice d'emploi est largement structurée sur la base des industries forestières et de l'aluminium sur laquelle des tarifs américains sont injustement imposés présentement;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs n'ont toutefois pas encore été levés dans la foulée de l'adoption de cet accord;

CONSIDÉRANT QUE des tarifs spécifiques affectent plusieurs entreprises canadiennes dans la production et la transformation de l'aluminium menaçant de nombreux emplois et la réalisation de projets futurs et d'investissements majeurs, en particulier au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE Rio Tinto annonçait le 21 mars dernier, en raison des effets négatifs de ces tarifs sur le marché visé par le projet, la suspension d'un projet d'agrandissement du centre de coulée de l'usine Alma, d'une valeur de 200 000 000 \$ qui devait entraîner la création d'une quarantaine d'emplois permanents et d'environ 400 emplois pour la période de construction;

il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

QUE la Municipalité de Labrecque, demande aux chefs des 4 partis politiques à Ottawa, de faire front commun contre les tarifs américains imposés, en particulier sur l'aluminium, en défendant les intérêts des collectivités canadienne, québécoise, et plus spécifiquement celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

QUE la Municipalité de Labrecque sollicite les appuis économiques et politiques régionaux nécessaires afin de soutenir la position que le gouvernement du Canada ne ratifie pas l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) tant que les tarifs américains, en particulier ceux pour l'aluminium, n'auront pas été abolis et que la menace d'imposition de quotas n'aura pas été complètement écartée;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- Monsieur Justin Trudeau, premier ministre du Canada;
- Monsieur Andrew Scheer, chef du Parti Conservateur du Canada;
- Monsieur Jagmeet Singh, chef du Nouveau Parti Démocratique;
- Monsieur Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois;
- Monsieur Richard Hébert, député de Lac-Saint-Jean à la Chambre des Communes;
- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Monsieur Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean à l'Assemblée Nationale;
- Monsieur Gérald Savard, président, La Table régionale des élus (TRÉ);
- Monsieur André Paradis, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean Est;
- Monsieur Lucien Boivin, préfet de la MRC Domaine-du-Roy;
- Monsieur Luc Simard, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine;
- Madame Josée Néron, mairesse de la Ville de Saguenay;
- Monsieur Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Madame Bianca Tremblay, présidente de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est;
- Monsieur Alexandre Fréchette, président du Syndicat des Métallos de l'usine d'Alma;
- Monsieur Carl Laberge, président de La Chambre de commerce et d'industrie Saguenay - Le Fjord;
- Monsieur Marc Moffatt, directeur général de La Corporation d'innovation et développement Alma - Lac-Saint-Jean-Est (CIDAL);
- Promotion Saguenay - Direction générale;

- Madame Sandra Hudon, co-présidente et Monsieur Alexandre Gauthier, co-président de la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval;
- Madame Claude Potvin-Brodeur, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Félicien;
- Monsieur Dominic St-Pierre, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini."

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire répond aux questions de l'assistance

93-19

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la présente séance soit et est levée à 19 hr 35

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**Éric Simard**  
*Maire*

\_\_\_\_\_  
**Suzanne Couture**  
*Secrétaire trésorière directrice générale*

Je, Éric Simard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal

\_\_\_\_\_  
**Éric Simard**  
*Maire*